

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014

D 2014	F	02
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	78 dossiers 1 et 2 - 77- dossiers 3 – 76 dossier 4 – 75 dossiers 5 et 6 74 dossiers 7 et 8 – 73 du dossier 9 – 72 dossier 10 - 71 dossier 11 – 67 dossier 12 – 61 du dossier 13 au dossier 52	
Votants	81 dossiers 1 et 2 – 83 dossiers 3 et 4 - 81 dossiers 5 et 6 - 81 dossiers 7 et 8 – 80 dossier 9 – 78 dossier 10 – 77 dossier 11 – 74 dossier 12 - 67 du dossier 13 au dossier 52	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, également convoqué le **19/09/2014** s'est réuni à la salle Polyvalente de CLAIRAC, en séance publique, sous la présidence de **Daniel BENQUET**.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (jusqu'au dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ jusqu'au dossier 11
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (jusqu'au dossier 3) – Emmanuel MORIZET (+ Pouvoir Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4) jusqu'au dossier 9
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU jusqu'au dossier 10
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Joël HOCQUELET à compter du dossier 3) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (+ Pouvoir de Eric BOUCHAUD)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (jusqu'au dossier 11) - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier 8) - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3 et jusqu'au dossier 11) – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier n° 2) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 2) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 6) – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Didier DUTHEIL) – Anne MAHIEU (+ Pouvoir Charles CILLIERES à compter du dossier 3) – Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 7) – Sylvie GENEAU-DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 12) – Laurence VALAY (jusqu'au dossier 12)
<u>Mauvezin/Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Yannick LAURENT (+ pouvoir Régine POVÉDA) jusqu'au dossier 4
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	M. Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 11) – Nicolas MINER (+pouvoir de Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 12)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE –Christine VOINOT – Philippe RIGAL (à compter du dossier 3)
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET –Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 12
<u>Seyches</u>	Isabelle CÉSA – André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ – Gérard MARTET
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (jusqu'au dossier n° 2) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ Pouvoir de Christophe COURREGELONGUE à compter du dossier 3) jusqu'au dossier 12

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN – Guy IANOTTO – Martine CALZAVARA du dossier 1 au dossier 2 et à compter du dossier 12 – Didier DUTHEIL - Bernard MANIER – Régine POVÉDA – Marie-France BONNEAU – Philippe RIGAL jusqu'au dossier 2 – Jacques BRO – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Joël HOCQUELET à compter du dossier 3 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3 - Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4 - Yannick LAURENT à compter du dossier 5 – Josette JACQUET à compter du dossier 7- Sylvie BARBE à compter du dossier 9 – Emmanuel MORIZET à compter du dossier 10 - Michel NAU à compter du dossier 10 – Pascal LAPERCHE à compter du dossier 12 – Maryse HERVÉ à compter du dossier 12 – Patricia GAVA à compter du dossier 12 - Laurence VALAY à compter du dossier 12 – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compter du dossier 12 - Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12 – Caroline DELRIEU GILLET à compter du dossier 12

Pouvoir de

Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN –Régine POVÉDA à Yannick LAURENT – Eric BOUCHAUD à Alain PRÉDOUR - Charles CILLIERES à Anne MAHIEU à compter du dossier 3 – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT à compter du dossier 3 - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET à compter du dossier 3 – Maryline DE PARSCAU à Emmanuel MORIZET à compter du dossier 4 et jusqu'au dossier 9 – Josette JACQUET à Jean-Pierre MARCHAND à compter du dossier 7 – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER à compter du dossier 12

Secrétaire de Séance

M. Jean-Claude DERC

Dossier n°3 -

PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLICS POUR L'ANNEE 2013

Par délibération du Conseil Communautaire n° D2011J 05 en date du 20 décembre 2011 l'exploitation et l'animation, dans le cadre d'une délégation de service public, de 4 accueils de loisirs sans hébergement de VGA ont été attribuées, pour une durée de 3 ans avec une échéance au 31 décembre 2014, à :

- Site de Fauillet : l'Amicale Laïque de Tonneins
- Site du Mas d'Agenais : l'Amicale Laïque de Tonneins
- Site de Sainte Bazeille : Léo Lagrange
- Site de Tonneins : Léo Lagrange

Aux termes de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public doit produire chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public pour l'année précédente ainsi qu'une analyse de la qualité du service correspondant à cette période. Dans ce cadre, des éléments qualitatifs et quantitatifs relatifs à l'exploitation sont communiqués.

L'article L1411-3 prévoit par ailleurs la présentation au Conseil communautaire de ce rapport annuel afin qu'il en prenne acte.

Il appartient donc au Conseil communautaire de se prononcer sur les rapports relatifs à l'année 2013 et concernant :

- La délégation de service Public sur l'accueil de loisirs de FAUILLET
- La délégation de service public de l'accueil de loisirs du MAS D'AGENAI
- La délégation de service public de l'accueil de loisirs de SAINTE BAZEILLE
- La délégation de service public de l'accueil de loisirs de TONNEINS

Vu l'examen des rapports par la Commission consultative des services publics locaux en application de l'article L1413-1 du code susvisé, réunie le 4 septembre 2014

Vu l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 4.9.2014

Le Président propose au Conseil de bien vouloir examiner les rapports concernant les 4 accueils de loisirs :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Prend acte** des rapports relatifs aux délégations de service public
- De l'accueil de loisirs de Tonneins pour l'année 2013
 - De l'accueil de loisirs du Mas d'Agenais pour l'année 2013
 - De l'accueil de loisirs de Sainte Bazeille pour l'année 2013
 - De l'accueil de loisirs de Fauillet pour l'année 2013

Publication / Affichage

Le 1/10/2014

Notification

Le

Fait à Marmande, le 25/09/2014
Pour le Président de Val de Garonne Agglomération empêché
Le 1^{er} Vice Président,

M. Dante RINAUDO